

09 juin 2017 -16:32

Appartient à Conseil des ministres du 9 juin 2017

Allocation pour port d'armes au personnel des Douanes et Accises

Sur proposition du ministre des Finances Johan Van Overtveldt, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal accordant une allocation pour port d'armes pour le personnel des Douanes et Accises.

Compte tenu des risques en matière de sécurité inhérents aux missions armées, le projet vise l'octroi d'une allocation aux membres du personnel de l'administration générale des Douanes et Accises, qui doivent porter une arme de service pendant l'exercice de leur fonction.

L'accès à une fonction avec port d'arme au sein de l'administration générale des Douanes et Accises est réservé aux membres du personnel qui satisfont préalablement à l'examen d'aptitude intégré qui, outre un examen médical au cours duquel l'aptitude physique est testée, comporte également un screening psychologique. Ensuite, il y a lieu de suivre les formations nécessaires et de réussir les épreuves théorique et pratique.

Seuls les membres du personnel ayant prêté serment peuvent être désignés pour une fonction comportant le port d'arme.

Le projet sera soumis à la négociation syndicale et à l'avis du Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale
rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 00
<http://www.vanovertveldt.belgium.be>